

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 28 mai 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE203775003

Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE203775003

Accorder un contrat à Ali Excavation, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Saint-Laurent", pour un montant de 1 871 517,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10343 – six (6) soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 245 820,47 \$ taxes incluses (contrat : 1 871 517,06 \$ + contingences : 187 151,71 \$ + incidences : 187 151,71 \$).

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
 - *un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire,*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de travaux d'excavation, pour lequel l'appel d'offres, d'une durée de 34 jours, a permis de recevoir un total de six soumissions, parmi les 10 preneurs des documents. Ainsi, le Service a expliqué que l'écart de prix, de 20,9% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle, provient essentiellement d'un seul item au devis : les fosses d'exploration. Quant à l'écart de 21,7% par rapport à la soumission du deuxième soumissionnaire conforme, il provient de deux éléments : les fosses d'exploration et les coûts de maintien

de la mobilité pour les sites de régulation dans le secteur de la rue Iberville, évalués de façon plus substantielle par le deuxième plus bas soumissionnaire.

Le Service a proposé trois explications pour l'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimé de contrôle. Il pourrait s'agir d'une sous-estimation par l'entrepreneur des coûts de réalisation des fosses puisque les montants unitaires soumis sont nettement inférieurs aux prix proposés par les autres firmes soumissionnaires. L'écart pourrait également être le résultat d'une surestimation à l'estimé de contrôle. Il n'en demeure pas moins que cet écart du prix unitaire multiplié par le grand nombre de fosses à construire a pour effet de produire l'écart observé, et ce, tant par rapport à l'estimé qu'à la deuxième plus basse soumission conforme, bien que dans une moindre mesure. L'analyse globale des soumissions reçues amène tout de même le Service à jugé les prix obtenus comme représentatifs du marché de la région de Montréal, d'où la recommandation de l'octroi.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues et les mesures de mitigation prévues à ce projet afin de limiter les entraves. Aussi, la Commission salue le déploiement de moyens concrets pour ouvrir le marché en scindant ce type de travaux par spécialité. Elle constate, une fois de plus, qu'il en résulte la réception d'un plus grand nombre de soumissions. Néanmoins, la Commission rappelle l'importance de retrouver, au dossier décisionnel, toutes les justifications de chacun des critères d'examen pour lesquels les dossiers sont soumis à l'examen de la CEC. Par conséquent, il a été demandé d'ajouter au sommaire décisionnel l'explication manquante relativement à l'écart de plus de 20% entre les deux plus basses soumissions conformes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
 - *un écart de prix plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire,*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE203775003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.